



# Appel à projets ECOINDUSTRIES 2012

## Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)

### Annexe : 4 - Définitions

**PME :** trois types d'entreprises sont définis dans la recommandation 2003/361/CE, notamment pour les PME, en fonction du type de relation qu'elles entretiennent avec d'autres entreprises en termes de participation au capital, aux droits de vote ou de droit d'exercer une influence dominante.

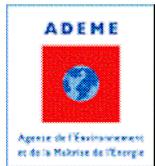
La commission européenne a édicté un guide de l'utilisateur et des modèles de déclarations : [http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise\\_policy/sme\\_definition/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/index_fr.htm)

**Recherche fondamentale :** regroupe les travaux de recherche scientifique n'ayant pas de finalité économique déterminée au moment des travaux. On oppose en général la recherche fondamentale à la recherche appliquée. Cette distinction est délicate à établir car de nombreux projets se situent à la frontière entre les deux. De nombreuses innovations majeures ont été développées dans une logique de recherche fondamentale, et n'auraient pas été développées dans un cadre de recherche appliquée ; par exemple, les technologies liées au laser, ou encore la théorie du chaos.

La recherche fondamentale n'ayant par définition pas de perspective économique, elle est presque exclusivement le fait de laboratoires de recherche et fait rarement l'objet de partenariats avec l'industrie ou les services. Cependant, il est fréquent que des recherches dans le cadre d'une application, parfois en partenariat avec des entreprises, puissent avoir des implications fondamentales — ou que les chercheurs impliqués dans le projet usent de leur liberté académique pour mener conjointement leur recherche en direction de l'application et une recherche plus fondamentale sur le même sujet. La frontière entre ces deux types de recherche est donc généralement assez floue.

**Recherche industrielle :** La notion de « recherche industrielle » est définie par le document européen «[Encadrement communautaire des aides d'État à la recherche et au développement](#)» (Journal officiel 2006/C 323/01 du 30/12/2006). Ce dernier définit la recherche industrielle comme « la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes, nécessaire à la recherche industrielle, notamment pour la validation de technologies génériques, à l'exclusion des prototypes. »

**Développement expérimental,** « l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et de techniques scientifiques, technologiques, commerciales et autres existantes en vue de produire des projets, des dispositifs ou des dessins pour la conception de produits, de procédés ou de services nouveaux, modifiés ou améliorés. Il peut s'agir notamment d'autres activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent. Ces activités peuvent porter sur la production



d'ébauches, de dessins, de plans et d'autres documents, à condition qu'ils ne soient pas destinés à un usage commercial.

La création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables relève du développement expérimental lorsque le prototype est nécessairement le produit fini commercial et lorsqu'il est trop onéreux à produire pour être utilisé uniquement à des fins de démonstration et de validation. En cas d'usage commercial ultérieur de projets de démonstration ou de projets pilotes, toute recette provenant d'un tel usage doit être déduite des coûts admissibles.

**Produit, service ou procédé innovant :** il est appelé produit, service ou procédé innovant tout produit qui diminue les impacts environnementaux en comparant à la technique la meilleure existante. Il peut aussi s'agir d'un transfert de technologie d'un milieu vers un autre demandant une réelle recherche d'adaptation.